

CAP 300 Miles
AVENANT IC N°1
Yacht Club Couesty Arzon

3.1 Modifié comme suit :

- 3.1 Les avis aux concurrents et les communications officielles seront publiées sur le « Tableau Officiel » virtuel sur le site du Yacht Club Couesty Arzon www.ycca.fr

12. LE DEPART

Ajouter :

12.4 Procédure de départ

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le signal de départ
Avertissement	Envoi du Pavillon d'avertissement - un signal sonore	8
Préparatoire	Envoi du Pavillon(s) P ou I ou Z - un signal sonore	4
Une minute	Amenée du signal préparatoire - un long signal sonore	1
Départ	Amenée du signal d'avertissement - un signal sonore	0

Ajouter :

18.5 Un auto-pointage devra être effectué par chaque concurrent au passage dans l'Est de la bouée des câbles de l'île d'Yeu et un autre au passage dans l'ouest de la bouée des Poulains suite au passage de la bouée des câbles.

Le temps noté sera confronté au temps enregistré par les balises.

19.2 modifié comme suit :

Le canal VHF utilisé en course est le canal 73

ANNEXE Parcours modifiée comme ci-après :

Zone de départ : Sud du port du Crouesty

Le parcours sera indiqué par l'envoi d'une flamme numérique sur le bateau comité.
S'il y a une bouée de dégagement, son axe et sa distance seront indiqués sur un tableau situé à l'arrière du bateau comité.

Parcours 1

Marque	Côté requis	Position indicative
Départ avec éventuellement bouée de dégagement (cylindrique jaune)		47°31.457N – 002°54.070W
Passage de la Teignouse	Respect bouées chenal rouges et vertes	
Jument de Glénan	A contourner en la laissant à bâbord	47°38.774N – 004°01.423W
Sud Guérande	A contourner en la laissant à tribord	47°08.804N – 002°42.814W
Rochebonne NO	A contourner en la laissant à bâbord	46°12.840N – 002°31.977W
Câble Ile d'Yeu*	A contourner en la laissant à bâbord	46°42.609N – 002°13.690W
Sud Guérande	A laisser à Tribord	47°08.804N – 002°42.814W
Les Poulains (W)*	A contourner en la laissant à tribord	47°23.446N – 003°16.680W
Passage de la Teignouse	Respect bouées chenal rouges et vertes	
Arrivée		47°31.457N – 002°54.070W

*Pointage officiel

ZONES INTERDITES

Zone interdite n° 1

- Il est interdit de naviguer à l'Est d'une ligne délimitée par les bouées :

Ouest Basse Capella 47°15.681N – 002°42.780W

et

Le WP SW zone parc éolien St Nazaire : 47°08.839W 002°41.924W

La limite au N de la zone interdite est la latitude de la bouée Ouest Basse Capella

Il est interdit de naviguer dans le triangle délimité par :

WP 47°08.839W 002°41.924W

Lancastria 47°08.877W 002°20.346W

Thérésia 47°04.836W 002°27.284W

Zone interdite n° 2 :

- Il est interdit de naviguer à l'intérieur de la zone délimitée par les quatre bouées jaunes dont les coordonnées sont ci-dessous donnée à titre indicatif. Ce sont les emplacements visuels sur l'eau des bouées qui délimitent la zone interdite.

47°14.697 N 2°46.591 W

47°14.337 N 2°47.384 W

47°13.942 N 2°46.889 W

47°14.344 N 2°46.024 W

Zone interdite n° 3:

-Il est interdit de naviguer à l'intérieur de la zone (culture marines, au nord-est de l'île de Houat) délimitée par les quatre bouées dont les coordonnées sont données ci-dessous à titre indicatif. Ce sont les emplacements visuels sur l'eau de bouées qui délimitent la zone interdite.

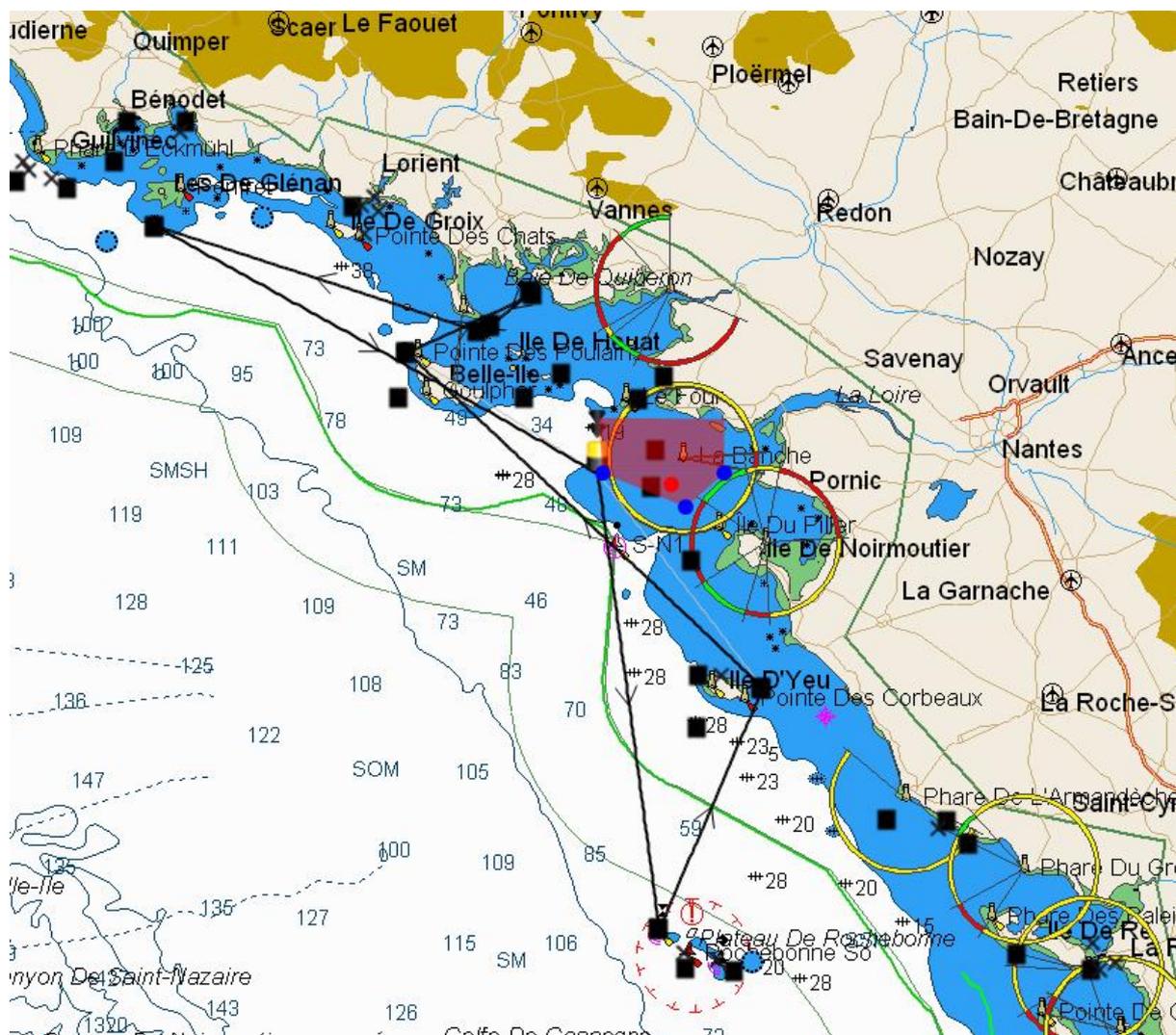
47°25.196 N 2°56.350 W

47°25.087 N 2°56.039 W

47°24.642 N 2°56.818 W

47°24.534 N 2°56.507 W

Un bateau naviguant dans ces zones sera DSQ



Le 24 aout 2023
Président Comité de Course Guy Toureaux
Directeur de Course François Sérurier